

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

I - AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES INTERNES

1-1. Débat d'Orientations budgétaires 2019

Le Conseil a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019.

1-2. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 – Budgets annexes

Le Conseil a autorisé l'ouverture anticipée de crédits pour le budget annexe commerces relais et le budget annexe eau

1-3. Reversement des droits de place au profit du comité des fêtes

Le Conseil a approuvé le reversement au Comité des Fêtes de Pamiers de l'intégralité des droits de place de la fête de Pamiers d'un montant de 8.715,12 €.

1-4. Travaux de réhabilitation complexe Rambaud – MJC – Demandes de subventions

Le Conseil a approuvé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Détails	€ HT	Financeurs	%	€ HT
Estimation Travaux :		Région : CRU, accessibilité	8%	50 000
Volet Rénovation énergétique	303 190	FEDER-FSE 2014-2020 Axe VIII : Contribuer à la transition énergétique 30% du montant des travaux volet rénovation énergétique	15%	90 957
Volet Mise en accessibilité	221 648	Etat - DSIL 2019 Rénovation énergétique	28%	171 782
		Etat - DETR 2019 Volet accessibilité	10%	60 000
		Conseil Départemental de l'Ariège rénovation énergétique	2%	10 000
Frais d'études, divers (MO, bureau de contrôle, SPS...)	78 726	Commune : autofinancement	37%	220 825
Montant total	603 564	Montant total	100,00%	603 564

1-5. Restauration des façades, charpentes, couvertures et vitraux de l'église Notre Dame du Camp – Demande de subvention – Tranche 5

Le Conseil a approuvé le plan de financement de la tranche 5 suivant :

DEPENSES			RECETTES		
INTITULE	MONTANT HT		INTITULE	TAUX	MONTANT
TRANCHE 5 : Restauration des maçonneries, charpentes, couvertures du pied de la façade ouest de Notre Dame du Camp + Restauration du portail d'entrée	Travaux	287 062.68 €	Etat	30%	86 118.80 €
			Conseil Régional	20%	57 412.54 €
			Conseil Départemental	6%	18 000.00 €
			Total subventions	56%	161 531.34 €
			Autofinancement	44%	125 531.34 €
TOTAL	287 062.68 €		TOTAL	100%	287 062.68 €

1-6. Décisions municipales

Le Conseil prend acte des décisions municipales 19-001 à 19-008

II COMMANDE PUBLIQUE

2-1 Liste des marchés passés en procédure adaptée depuis janvier 2019

Le Conseil a pris acte de la liste des marchés passés en procédure adaptée depuis janvier 2019

2-2 Levée de prescription quadriennale sur retenues de garantie

Le Conseil a approuvé la levée de la prescription quadriennale des retenues de garanties suivantes :

Marché	Lot	Entreprise	Date d'achèvement des travaux	Date DGD	Montant retenues de garantie
2008009225-168-00	12	Expert peinture	22/01/2010	05/02/2010	406,15 € 403,78 €
2009009225-0010-00	9	Expert peinture	02/12/2008	05/02/2010	743,16 € 39,11 €
2009009225-0056-00	12	Expert peinture	02/08/2010	15/10/2010	57,85 € 49,79 €
2009009225-0201-00	4	Armand Pereira	21/10/2010	10/12/2010	459,36 € 269,88 €
2009009225-0203-00	6	SAEDE VEOLIA	21/10/2010	10/12/2010	761,88 € 330,38 €
				TOTAL	3 521,34 €

III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3-1. Déclassement d'une emprise du domaine public municipal sis Montredon

Le Conseil a approuvé le déclassement d'une emprise d'environ 1.800 m² situé au lieu-dit Montredon.

3-2 Annulation de la délibération n° 3-2 du 19 décembre 2018 relative à la réitération de la cession d'un terrain nu sis avenue de la Bouriette (délibération n° 3-2 du 22 juin 2018)

Le Conseil a approuvé l'annulation de la délibération n° 3-2 du 19 décembre 2018

IV AFFAIRES CULTURELLES

4-1 Adhésion à l'association de la « Guilde des Carillonneurs de France »

Le Conseil a approuvé l'engagement de la procédure d'adhésion à l'association de la « Guilde des Carillonneurs de France

4-2 Convention de partenariat Ville de Pamiers / lycées de Pamiers « Mets les Watts aux lycées 2019 »

Le Conseil a approuvé la convention liant la Ville de Pamiers et les trois établissements scolaires (lycée agricole LEGTA, Lycée Pyrène et l'EREA) pour le projet « Mets les watts aux lycées »

4-3 Renouvellement financement 2019 convention de partenariat Ville de Pamiers / Résidence artiste associé

Le Conseil a approuvé et reconduit pour 2019 le financement de la résidence de l'artiste associé Eric LONGSWORTH, représenté par l'association Passé Minuit pour un montant de 15.000 € et a approuvé la demande de subvention auprès de la DRAC

4-4 Convention de partenariat Ville de Pamiers / Résidence artiste associé

Le Conseil a approuvé la convention liant la Ville de Pamiers et l'artiste associé Guillaume DUJARDIN, représenté par la Compagnie Mala Noche avec un versement de 15.000 € TTC et a approuvé la demande de subvention auprès de la DRAC

V AFFAIRES SCOLAIRES

5-1. Participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association (budget 2019)

Le Conseil Municipal a validé le montant des subventions à verser aux écoles privées sous contrat d'association pour un montant total de 316.000 €

5-2. Mise en place d'une grille tarifaire unique pour l'organisation de séjours

Le Conseil a approuvé la grille tarifaire unique pour l'organisation de séjours suivante :

SERVICE ENFANCE JEUNESSE EDUCATION			
SÉJOURS			
GRILLE TARIFAIRE - 2018/2019			
du 01/04/2019 au 31/08/2019			
Tarifs des séjours organisés sur les périodes de vacances scolaires			
TRANCHES QF	MONTANT AIDES TEMPS LIBRE CAF JOURNÉE SÉJOURS	Montants forfaitaires à régler par la famille par enfant ou jeune après déductions des aides de la Commune et de la CAF	
		COMMUNE	HORS COMMUNE
De 0 à 334,00 €	17,00 €	48 €	96 €
De 335 € à 435 €	17,00 €	51 €	102 €
De 436 € à 530 €	16,00 €	53 €	106 €
De 531 € à 670 €	11,00 €	55 €	110 €
De 671 € à 800 €	0,00 €	58 €	116 €
De 801 € à 930 €	0,00 €	60 €	120 €
+ de 930,00 €	0,00 €	84 €	168 €
Non allocataires	0,00 €	97 €	194 €

Le montant des Aides Temps Libres est directement versé à la Commune par la CAF en fonction du nombre de jours de présences des enfants et des jeunes. Les aides supplémentaires allouées par divers organismes sont susceptibles de modifier ces tarifs.

5-3. Convention aides aux temps libres 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège

Le Conseil a approuvé la convention aides aux temps libres 2019 avec la CAF avec une dotation accordée pour l'année 2019 d'un montant de 20.000 €